

Avis de collecte de renseignements

Objet

Les renseignements recueillis lors de séances d'engagement communautaire serviront recueillir des recommandations concrètes et orientées vers l'action de lutte contre le racisme envers les Noirs dans le système d'éducation financé par les fonds publics de l'Ontario.

Fondement législatif de la collecte de renseignements personnels

En vertu du paragraphe 38(2) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP), la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) est habilitée à recueillir des renseignements personnels dans le cadre de ses fonctions mentionnées au paragraphe 29(d)ⁱ du *Code des droits de la personne* (Code).

Restrictions en matière d'exploitation et de divulgation de renseignements personnels

La CODP reconnaît l'importance de protéger les renseignements personnels, de préserver la dignité humaine et de s'assurer la confiance et la considération du public. Nous prendrons toutes les mesures raisonnables nécessaires pour que vos renseignements personnels soient traités avec la plus grande confidentialité et soient utilisés aux seules fins prévues lors de leur collecte, ainsi que celles requises pour en empêcher toute consultation, exploitation ou divulgation non autorisée, conformément aux dispositions de la LAIPVP. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter notre [Politique relative à la protection des renseignements personnels et de la vie privée](#).

Analyse des recommandations et élaboration d'un rapport connexe

La CODP publiera un rapport sur les recommandations recueillies lors des séances. Les renseignements recueillis dans les séances d'engagement communautaire seront anonymisés. Aucun renseignement personnel ne sera divulgué sans le consentement écrit préalable de la personne concernée.

Calendrier de conservation des données

Conformément au paragraphe 5(1) du Règlement 460, pris en application de la LAIPVP, la CODP doit conserver les renseignements personnels qu'elle a recueillis pendant un an après leur utilisation, à moins que la personne concernée par ces renseignements ne consente à leur suppression avant la fin du délai imparti. La CODP détruira toutes les copies de transcriptions contenant des renseignements personnels le plus rapidement possible, une fois que ces derniers ne seront plus nécessaires.

Questions

Les questions concernant les renseignements personnels recueillis par la CODP dans le cadre de séances d'engagement communautaire sur la lutte contre le racisme envers les Noirs en éducation peuvent être adressées à :

Commission ontarienne des droits de la personne
Direction des politiques, de la surveillance, de la sensibilisation et de la liaison
180, rue Dundas Ouest, 9^e étage
Toronto (Ontario) M7A 2G5
Courriel : Latoya.Blackwood@ohrc.on.ca
Téléphone : 416 419-4429
Destinataire : Latoya Blackwood, analyste des politiques

Toutes les demandes resteront strictement confidentielles.

ⁱ Paragraphe 29(d) : examiner et revoir toute loi ou tout règlement, et tout programme mis en œuvre ou toute ligne de conduite adoptée par une loi ou en application de celle-ci, et faire des recommandations sur une disposition, un programme ou une ligne de conduite qui, à son avis, est incompatible avec l'intention de la présente loi.